

Procès-verbal - conseil syndical du 26 septembre 2023
10h00 – Mairie de Lancié

PRESENTS : Patrick BOIRAUD, Daniel BASSET, Jean-Paul CHEMARIN, Marie-Andrée CHOPIN, Bernard MATRAY, Jacky MENICHON, Jean-Michel MOREY, Philippe PERRET, délégués titulaires, Véronique PARIOT, suppléante.

ABSENTS EXCUSES : Christian VIVIER-MERLE, Christophe CLAUZEL, Charles ORTONNE, Jérémy THIEN, Sylvain SOTTON

Monsieur Jean-Michel MOREY est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Validation du procès-verbal du conseil syndical du 9 mai 2023,
- Projet de déclaration d'intention et définition des modalités de concertation pour la création de trois ouvrages de ralentissement dynamique sur le Merloux et la Galoche
- Projet de réduction des inondations sur le stade Armand Chouffet, Villefranche-sur-Saône
- Décision modificative pour intégration d'étude
- Point actualité
- Questions diverses

- **Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 9 mai 2023**

Le Président, **Jacky MENICHON**, soumet aux conseillers syndicaux la validation du compte-rendu du procès-verbal du 9 mai 2023. Ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Projet d'aménagement du bassin du Morgon en vue de prévenir les inondations à Villefranche-sur-Saône et Gleizé – Déclaration d'intention et définition des modalités de concertation**

Le programme d'action de prévention des inondations (PAPI) des rivières du Beaujolais, approuvé le 1^{er} avril 2021, prévoit des actions de travaux visant à réduire le risque d'inondation lié au Morgon. Le montant des dépenses prévisionnelles de ce projet, réalisé sous maîtrise d'ouvrage publique, étant supérieur à 5 millions d'euros, il doit faire l'objet d'une déclaration d'intention conformément à l'article L121-18 du CE. Ce document public décrit le projet, ses motivations et ses incidences potentielles, ainsi que les modalités de la concertation préalable du public si le maître d'ouvrage fait le choix d'en organiser une.

Pendant deux mois à partir de la publication de cette déclaration d'intention, le public peut exercer un droit d'initiative auprès du représentant de l'État pour, soit demander que le maître d'ouvrage organise une concertation préalable s'il n'a pas prévu de le faire, soit saisir la commission nationale du débat public si le maître d'ouvrage a choisi d'organiser la concertation sans l'égide d'un garant.

Caractéristiques et motivations du projet

Les communes de Villefranche-sur-Saône et Gleizé ont été inondées à plusieurs reprises par le Morgon. La dernière inondation en date, le 1^{er} novembre 2008, a causé des dégâts considérables et a profondément marqué la population. Le SMRB a étudié plusieurs scénarios d'aménagement qui permettraient de réduire le risque pour les crues les plus fréquentes. Le scénario qui a été retenu à l'issue d'une phase de concertation impliquant les élus des communes concernées consiste à aménager trois ouvrages de rétention des crues sur les deux affluents du Morgon : deux sur la Galoche et un sur le Merloux. L'action conjuguée de ces trois ouvrages aurait pour effet de supprimer les débordements du Morgon dans le centre-ville de Villefranche jusqu'à la crue cinquantennale.

Les communes concernées par les aménagements sont Gleizé et Pommiers.

Incidences du projet sur l'environnement

Les aménagements consistent à augmenter la capacité de rétention de zones d'expansion naturelles. Les ouvrages seront majoritairement constitués de remblais de terre enherbés. Les incidences à long terme sur l'environnement seront relativement faibles. En revanche, la phase de travaux nécessitera un certain nombre de précautions pour limiter l'impact sur le milieu naturel. L'enjeu principal qui a été identifié lors des inventaires naturalistes est la présence d'agrions de Mercure sur le site de la Galoche aval.

Modalités de la concertation préalable

La concertation préalable durera quatre semaines, pendant lesquelles le public sera informé du projet et pourra interpeller le maître d'ouvrage.

Les modalités d'information du public prévues sont les suivantes :

- Avis de concertation règlementaire ;
- Annonce presse ;
- Affichage dans les communes selon les moyens disponibles (panneaux d'affichage numériques ou application) ;
- Un flyer distribué dans toutes les boîtes aux lettres des communes concernées ;
- Au moins une réunion publique dans une commune concernée ;
- Les sites internet du SMRB et des deux communes concernées.

Les modalités de participation du public envisagées sont les suivantes :

- Mise à disposition de registres de concertation dans les mairies concernées ;
- Par question orale lors d'une réunion publique ;
- Par courriel à l'adresse contact@smrb-beaujolais.fr ;
- Par courrier postal adressé au siège du SMRB.

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.121-16, L.121-17, L.121-18 et suivants, R.121-19 à R.121-21 et R.121-25 ;

Vu le Programme d'Action de Prévention des Inondations des rivières du Beaujolais ;

À l'unanimité des membres présents, le conseil syndical décide :

D'approuver la déclaration d'intention, ci-annexée, portant sur l'aménagement d'ouvrages de prévention des inondations sur le bassin du Morgon ;

D'organiser une concertation préalable au projet d'aménagement selon les modalités décrites dans la déclaration d'intention ;

De publier la présente déclaration sur le site internet du SMRB, de solliciter Madame la préfète du Rhône en vue de publication sur le site internet de la préfecture et Messieurs les maires de Gleizé et Pommiers en vue d'un affichage en mairie ;

D'autoriser Monsieur le président à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Projet de réduction des inondations du stade Armand Chouffet à Villefranche -sur-Saône**

Le SMRB a reçu fin août un courrier de la ville de Villefranche-sur-Saône à propos des risques d'inondation du stade Armand Chouffet à Villefranche par le Nizerand. Ce courrier rappelle que tout aménagement du stade est actuellement rendu impossible par les risques d'inondation du Nizerand mais qu'une récente étude hydraulique d'HTV conclue que des solutions techniques existent pour rendre le stade non inondable. Les solutions consistent à abaisser un seuil au droit du stade afin d'augmenter la capacité hydraulique du lit du Nizerand sans augmenter les risques à l'aval. Cette étude a été validée par les services de l'Etat.

Le Président propose que le Syndicat mixte des rivières du Beaujolais, sollicité en tant qu'entité gémapienne, engage études, démarches administratives et travaux pour réduire l'inondabilité du stade Armand Chouffet. La première étape étant le lancement d'une consultation (marché à procédure adaptée) pour des études d'avant-projet d'ici la fin de l'année.

Le Président propose au conseil syndical d'engager des études avant-projet pour l'abaissement du profil en long du Nizerand afin d'augmenter sa capacité hydraulique.

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibération :

- AUTORISE le lancement de la procédure exposée ci-dessus
- AUTORISE le Président à signer les pièces du marché après classement des offres opéré par la Commission d'Appel d'Offres

- **Point sur les études et travaux en cours**

-Entretien et restauration des milieux aquatiques

Les travaux de restauration écologique de l'Ardières sont prévus au LD La Martingale à St Lager cet automne. L'entreprise retenue pour les travaux de terrassement est Vinci. Elle interviendra conjointement avec une équipe des Brigades Nature.

Pour le seuil du Lavoir, les élus valident le principe d'installation d'une pompe solaire afin de permettre l'alimentation du Lavoir (l'option d'alimentation gravitaire par mise en place d'un petit seuil en amont du Lavoir pour caler la prise d'eau a été abandonnée en raison des contraintes imposées par la police de l'eau). La commune de Régnié-Durette aura la charge du fonctionnement avec la signature d'une convention de mise à disposition.

Depuis le début d'année, les brigades nature sont intervenues 57 jours sur nos rivières, en particulier pour le suivi du bois mort sur le Merloux, le Morgon, le Nizerand, la Vauxonne et l'Ardières (recrudescence de bois cassés) et pour l'entretien des plantations et la lutte contre la renouée du Japon.

M. PERRET sollicite une visite sur le terrain du ruisseau de Vernay afin de faire le point sur l'état du ruisseau et les éventuels dysfonctionnements.

-Gestion des risques d'inondation

Projet des ouvrages de rétention sur la Galoche et le Merloux

Le choix du prestataire du marché de maîtrise d'œuvre pour les trois ouvrages de rétention sur la Galoche et le Merloux est en cours. Deux candidats sont auditionnés début juin (ISL et ANTEA).

Une concertation publique réglementaire est prévue à l'automne 2023 après saisine d'un garant par la Commission Nationale du Débat Public.

Par ailleurs, le SMRB est en cours d'acquisition à l'amiable des terrains le long du Merloux et de la Galoche.

-Gestion de la ressource en eau

Le SMRB a lancé une étude sur les volumes prélevables, étude réalisée par NATURASCOP. Il est rappelé le caractère stratégique d'une telle étude qui vise à établir un équilibre quantitatif sur le bassin et anticiper les effets du réchauffement climatique. La participation active des représentants des usagers de l'eau et des élus locaux aux différentes réunions liées à l'étude est primordiale pour arriver à définir un cadre de gestion de la ressource en eau et un Projet de Territoire de la Gestion de l'Eau.

Les élus font part de leurs inquiétudes sur le niveau des débits des rivières. Ils constatent aussi des baisses du niveau des puits et un enneigement de plus en plus faible (Mont St Rigaud) pendant la saison hivernale.

-Gestion de la qualité de l'eau

Captage de Belleville-en-Beaujolais

Un nouvel arrêté préfectoral est prévu d'ici la fin d'année pour la préservation du captage d'eau potable de Belleville-en-Beaujolais. Il intégrera le programme d'actions à mener autour de ce captage. Les grands axes du futur programme sont la réduction des intrants phytosanitaires, la limitation des transferts et l'érosion, les actions foncières (nouvel outil de droit de préemption pour la collectivité), la réduction des pollutions ponctuelles de pesticides agricoles, la communication/sensibilisation des différents publics.

PSE

L'animation du PSE permet de fédérer les agriculteurs du territoire autour de journées techniques. Le SMRB et la CCSB organisent plusieurs journées d'échanges : journée label haie (17 février), journée sur les couverts végétaux en viticulture (2 mars). Une journée sur la culture de la vigne en terrasse est aussi prévue le 18 juillet prochain.

-Sensibilisation

Le SMRB propose des sorties grand public sur le terrain dans le cadre des programmes de développement durable de la CCSB et de l'Agglo Villefranche Beaujolais Saône. Ces sorties sont réalisées par FNE et la fédération de pêche du Rhône.

Par ailleurs, le SMRB organise deux soirées ciné-conf avec projection d'un documentaire sur le petit cycle de l'eau et échanges autour de la gestion de l'eau dans le Beaujolais (31 mai au Lycée Bel Air et cet automne à Villefranche).

- **Fonctionnement de la structure**

Le SMRB recrute un conducteur d'opération à partir du 19 septembre 2023. Il viendra renforcer l'équipe sur les missions de constructions de bassins de rétention, de suivi et d'entretien des bassins/digues existants, d'assistance sur la thématique vulnérabilité des bâtiments...

Le SMRB bénéficie déjà par conventionnement d'une mutualisation pour l'assistance informatique et la sécurité au travail.

Pour anticiper le départ à la retraite de Monique MICHAUD en 2024, le SMRB engage des discussions avec la CCSB afin de bénéficier à partir du 1^{er} janvier 2024 d'une mutualisation des services ressources humaines et comptabilité. Cette mutualisation impliquerait également un changement de lieu du siège du syndicat à Belleville-en-Beaujolais.

Le Président lève la séance à 12h00.

Le Secrétaire de séance
Jean-Michel MOREY



Le Président
Jacky MENICHON

